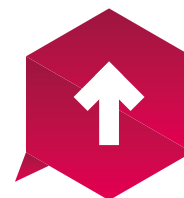


BULLETIN DE SOUSCRIPTION

PERSONNE PHYSIQUE

AU CAPITAL DE LA

SCIC DIGITAL GRENOBLE



JE, SOUSSIGNÉ(E),

NOM :

PRÉNOMS :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

DOMICILE :

PROFESSION :

CATÉGORIE D'APPARTENANCE DANS LA SCIC :

ADRESSE EMAIL :

Connaissance prise des statuts de la société « DIGITAL GRENOBLE » SCIC SAS à capital variable formée par acte sous seing privé le 13 novembre 2015 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le N° RCS 811 691 179, dont le siège social est situé 16 boulevard Maréchal Lyautey 38000 GRENOBLE.

Déclare souscrire à part(s) de capital de 100 Euros de nominal chacune de ladite société.

A l'appui de ma souscription, **je verse ce jour en numéraire la somme de Euros**, par chèque, représentant la libération intégrale de toutes les parts souscrites.

Je reconnais qu'il m'a été remis un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription.

Fait à

Le

En deux originaux

Le souscripteur

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour souscription de parts de capital de €, ce qui porte le total de la souscription à ... € »

RAPPEL DES **CATÉGORIES** EXISTANTES AU SEIN DE LA SCIC

01 /

CATÉGORIE DES PERSONNES PHYSIQUES ENGAGÉES POUR DÉVELOPPER L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

Toute personne physique qui soutient la finalité et adhère à l'objet de la SCIC

02 /

CATÉGORIE DES COLLECTIVITES

Regroupe les collectivités locales qui souhaitent contribuer à la croissance et au rayonnement de l'écosystème numérique

03 /

CATÉGORIE DES PARTENAIRES

Regroupe des personnes morales qui contribuent à la croissance et au rayonnement de l'écosystème numérique

Exemple : pôles, clusters, réseaux, fédérations, associations, groupements d'entreprises/établissements, de personnes physiques ...

Les bulletins de souscriptions sont à signer en 2 exemplaires originaux.

- Le premier exemplaire est à conserver par l'associé
- Le deuxième est à renvoyer ou à déposer à l'Association DIGITAL GRENOBLE (16 boulevard Maréchal Lyautey 38000 Grenoble), accompagné du chèque de souscription de l'associé. Le chèque sera libellé à l'attention de la SCIC « DIGITAL GRENOBLE »